

A la Congrégation pour la doctrine de la foi, une « admonestation » pour agression sexuelle

— En 2014, un chef du bureau de la Congrégation pour la doctrine de la foi n'a reçu qu'un « avertissement » après des faits de « sollicitation » qu'il a reconnus.

— Un exemple, au cœur même de la Curie, de la « culture de l'abus » et du « système de couverture qui lui permet de se perpétuer », dénoncés par François.

Rome
De notre envoyé spécial permanent

À 19 ans, Doris Wagner est devenue religieuse. « J'étais prêtre à tout pour suivre le Christ », raconte la jeune femme, quinze ans après. Dans la famille spirituelle « L'Œuvre » où elle entre, ses supérieurs lui expliquent que « le chemin de la perfection et du véritable amour de Dieu consistait à obéir aux ordres », même ceux qu'elle ne comprenait pas, a-t-elle témoigné le 27 novembre à Rome lors d'une rencontre sur les abus sexuels organisée par Voice of Faith, qui milite pour la place des femmes dans l'Église.

« Il m'a dit combien il m'aimait et qu'il savait que je l'aimais et que, même si nous n'avions pas le droit de nous marier, il y aurait d'autres moyens. »

Interdiction de lire des livres, de parler de sujets personnels à une autre personne que sa supérieure, de contacter sa famille sans permission, injonction de couvrir intégralement son corps « pour protéger nos prêtres », lui explique-t-on : l'Allemande de 34 ans, aujourd'hui mariée, évoque un chemin progressif de dépersonnalisation. Jusqu'à ce drame, qu'elle dénonce aujourd'hui : alors qu'elle vient de prononcer ses vœux perpétuels, Doris Wagner est violée par le supérieur de sa communauté romaine. Quelque temps plus tard, un autre responsable de L'Œuvre, « aujourd'hui chef de bureau à la Congrégation pour la doctrine de la foi », précise-t-elle, demande à sa supérieure d'être son confesseur et se sert de cette position pour l'agresser.

« Il m'a dit combien il m'aimait et qu'il savait que je l'aimais et que, même si nous n'avions pas le droit de nous marier, il y aurait d'autres moyens, confie-t-elle. Il a essayé de me retenir et de m'embrasser et je me suis enfuie du confessionnal. » Elle demande à sa supérieure de

changer de confesseur mais quand celle-ci lui en fait expliquer les raisons, elle trouve des justifications à son agresseur : « Elle m'a dit savoir qu'il avait une certaine faiblesse pour les femmes et que nous devions essayer de supporter cela », poursuit Doris Wagner.

Elle quitte finalement la vie religieuse en 2010. Deux ans plus tard, elle dénonce ces faits devant la Congrégation pour la doctrine de la foi (CDF). Celle-ci lui explique que son violeur présumé a été renvoyé de la Secrétairerie d'État où il travaillait (toujours prêtre dans une autre communauté de L'Œuvre, qui n'a pas donné suite aux sollicitations de *La Croix*), et qu'« il a été décidé de continuer à enquêter » sur l'autre agresseur, chef de bureau de la CDF dont elle ne cite que le prénom et l'initiale du nom de famille.

Fin 2014, la CDF a fini son enquête et fait savoir à Doris Wagner que le prêtre a été « admonesté ». « À cause de ses gestes imprudents à deux occasions, qu'il a admis et pour lesquels il a demandé pardon, il a été admonesté et, de plus, enjoint d'être vigilant et prudent à l'avenir », lui écrit son avocate ecclésiastique, citant des passages du courrier de la CDF, courrier qu'elle ne peut communiquer dans son intégralité à la victime. Doris Wagner souligne par ailleurs n'avoir reçu aucune excuse du prêtre.

Invitée par *La Croix* à s'exprimer sur cette affaire, la Congrégation pour la doctrine de la foi n'a souhaité faire « aucun commentaire » pour l'instant. « Nous étudions avec sérieux et nous donnerons une réponse en son temps », indique le Bureau de presse du Saint-Siège.

Cette affaire délicate est emblématique de la difficulté qui se dresse devant le pape François avant le sommet sur les abus sexuels auquel il a convoqué, fin février à Rome, tous les présidents de conférence épiscopale. Des abus qui ne se limitent pas à la pédophilie mais concernent aussi de nombreux adultes dans l'Église.

Mêlant abus sexuel, abus d'autorité et abus spirituel, cette affaire montre aussi combien la « culture de l'abus » et le « système de couverture qui lui a permis de se perpétuer », tels que les dénonce François, sont présents jusqu'au cœur de la Curie. Y compris à la Doctrine de la foi. Au sein de laquelle le bureau disciplinaire chargé de lutter contre ces abus, hors de cause dans cette affaire, a récemment été renforcé.

Nicolas Senèze (avec Robert Mickens, *La Croix International*)

le mot

Sollicitation

Le droit de l'Église parle de « sollicitation » dans les cas où un prêtre, « dans l'acte ou à l'occasion ou sous le prétexte de la confession, sollicite le pénitent au péché contre le sixième commandement du Décalogue » (canon 1387).

Classé parmi « les délits les plus graves contre la sainteté du sacrement de pénitence » par la Congrégation pour la doctrine de la foi (« Normes sur les délits les plus graves », 15 juillet 2010), qui s'en réserve le jugement, il est puni « de suspension, d'interdictions, de privations », voire du renvoi de l'état clérical.

essentiel

Orléans — Le père de Castelet et Mgr Fort ne font pas appel de leur condamnation

Le 22 novembre, le père Pierre de Castelet était condamné pour agressions sexuelles sur mineurs à trois ans de prison, dont un avec sursis, et l'ancien évêque d'Orléans, Mgr André Fort pour non-dénonciation de ces actes pédophiles, à huit mois de prison avec sursis. Le délai de dix jours qui permet de faire appel d'une condamnation a expiré lundi 3 décembre à minuit et, aucun des condamnés n'ayant exercé ce droit, la décision est donc définitive. Le parquet d'Orléans n'a pas fait non plus appel du jugement.

La phrase

« Il serait tragique que des intérêts individuels ou privés prévalent sur le bien commun. »

Le cardinal Pietro Parolin. Le secrétaire d'État du Vatican s'est exprimé, lundi 3 décembre, lors de l'ouverture de la COP24 à Katowice, devant les dirigeants du monde entier pour appeler à prendre des mesures concrètes afin de limiter le réchauffement climatique.

Ukraine — Le concile d'unification de l'Église orthodoxe se tiendra le 15 décembre

Le président ukrainien Petro Porochenko a annoncé, mercredi 5 décembre, que le concile d'unification de l'Église ukrainienne se tiendra le 15 décembre en la cathédrale Sainte-Sophie de Kiev, « centre de la vie religieuse ukrainienne pendant des siècles ». Au terme de cette assemblée sera élu le Patriarche d'une nouvelle Église orthodoxe d'Ukraine, reconnue par le Patriarcat de Constantinople. Cette reconnaissance provoque l'ire du Patriarcat de Moscou, qui revendique le plus grand nombre de paroisses dans le pays et qui a interdit à ses évêques et métropolitains de participer au concile d'unification.

sur la-croix.com

Le Festival soufi de Paris veut faire vivre l'altérité

Publicité



Programmation "spécial 70 ans de télé"

Rendez-vous dimanche 9 décembre, à 11h30 bien sûr.

Au lendemain de la béatification des 19 martyrs d'Algérie retrouvez un documentaire dédié au Frère Luc, moine de Tibhirine.

2

Le Jour du Seigneur 70 ANS